

Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration

du 1^{er} octobre 2021 à 11 h tenue par vidéoconférence ZOOM

Présences :

Claude Bédard, président

Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives » et vice-président intérimaire à la trésorerie

Roland Côté, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »

Anne Thibaudeau, vice-présidente au secrétariat

Monsieur Claude Bédard, président, accueille les participants à cette réunion du conseil d'administration.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Claude Bédard présente le projet d'ordre du jour qui, après quelques modifications, est adopté à l'unanimité.

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'administration du 30 mars 2021

2.1. Adoption

Proposé par Pierre Laplante avec l'appui de Roland Côté, le procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'administration du 30 mars 2021 est adopté.

2.2 Suivis du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil d'administration du 30 mars 2021

Concernant le point 6 du procès-verbal intitulé **Suites à donner à la résolution AG 24-04 concernant la demande de la FRUQ au Secrétariat de l'UQ pour que soit intégré, lors de la production de la vidéo « Rétrospective 2021 » et des années subséquentes, la contribution passée des retraités de même que celle de la FRUQ et de ses treize associations affiliées**, madame Thibaudeau a communiqué avec le Secrétaire général de l'Université du Québec, Me André G. Roy, qui l'a informée qu'il n'y aurait pas de production de vidéo « Rétrospective 2021 » en raison de la pandémie, mais qu'il prenait note de la demande de la FRUQ pour l'avenir.

Déroulement de l'Assemblée générale annuelle du 29 octobre 2021

3.1 Le projet d'ordre du jour et le projet de procès-verbal de l'AGA du 30 octobre 2020

3.1.1 Les membres apportent le changement suivant au projet d'ordre du jour à être acheminé aux associations. Ainsi, le projet de résolution modifiant les *Statuts et Règlements généraux* ayant trait à la cotisation des associations à la FRUQ et à la date où celles-ci devront déclarer le nombre de leurs membres sera inséré avant l'adoption des prévisions budgétaires pour 2021-2022.

Par ailleurs, pour ce qui est du point « Tour de table des associations affiliées », on demandera à chacune de préciser les points suivants :

- Assurance-responsabilité des administrateurs de l'association ;
- Critères utilisés par l'association pour l'octroi de bourses ou de dons ;
- Transmission d'offres d'emploi aux membres de l'association.

3.1.2 Le projet de procès-verbal de l'AGA du 30 octobre 2020 est conforme aux délibérations. Pour ce qui est des suivis, tous les points reviennent au projet d'ordre du jour.

3.2 Rapports annuels

Monsieur Claude Bédard remercie monsieur Pierre Laplante pour avoir colligé l'ensemble des rapports.

En ce qui concerne le Plan d'action 2021-2022, il sera proposé pour adoption à l'assemblée générale conformément à l'article 4.2.3 des *Statuts et Règlements généraux*.

Comme mentionné au point 3.1.1, le projet de résolution modifiant les *Statuts et Règlements généraux* ayant trait à la cotisation des associations à la FRUQ et à la date où celles-ci devront déclarer le nombre de leurs membres, sera inséré avant l'adoption des prévisions budgétaires pour 2021-2022. Ce projet de résolution se lit comme suit :

Attendu que :

- . l'article 3.1.2.4 des Statuts et règlements généraux stipule que l'assemblée générale fixe la cotisation et les modalités afférentes ;*
- . le conseil d'administration recommande de déterminer aux Statuts et Règlements généraux le montant de la cotisation par membre ;*
- . l'Assemblée générale pourra accorder un congé partiel ou total pour une année donnée ;*
- . les associations affiliées ont des années financières différentes ;*
- . l'année financière de la FRUQ se termine au 31 août de chaque année ;*

. le conseil d'administration recommande, pour faciliter le travail des associations, de déterminer une seule date pour la déclaration, par chaque association affiliée, du nombre de ses membres ;

Sur proposition de....., avec l'appui de....., **il est résolu**.....

de modifier le paragraphe 3.1.2.4 comme suit :

Sous réserve des présents Statuts et règlements généraux et en vertu des pouvoirs qui lui sont expressément dévolus, elle (l'Assemblée générale)

...

3.1.2.4 fixe la cotisation et les modalités afférentes. La cotisation est de 4 \$ par membre par année ; cependant, l'assemblée générale peut décider d'accorder un congé partiel ou total. Cette cotisation est calculée à partir de la déclaration par chaque association affiliée du nombre de ses membres au 1^{er} septembre de chaque année, soit au début de l'année financière de la FRUQ. La FRUQ informe chaque association du montant à verser à la suite de l'Assemblée générale annuelle qui doit se tenir selon les dispositions de l'article 3.5.3.

et de modifier le paragraphe 7.1 Cotisation comme suit :

7.1 Cotisation

Chaque association affiliée doit verser à la FRUQ une cotisation conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale en vertu de l'article 3.1.2.4.

En ce qui concerne le rapport du responsable du dossier « Régimes de retraite », monsieur Roland Côté informe les membres qu'il pourrait devoir y apporter des changements à la suite de la réunion du *Comité de retraite de l'Université du Québec (CRUQ)* du 8 octobre prochain.

3.3 Ratification des actes posés par le conseil d'administration

Monsieur Claude Bédard y mentionnera l'appui du conseil d'administration de la FRUQ au *Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)* à l'appel de projets d'innovation sociale - **VIVA** Aînés – **Vivre et Vieillir Autonomes** du *Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)*.

3.4 Présidence et secrétariat d'élection

Les membres échangent sur la procédure à suivre lors du point 6 du projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 octobre 2021 soit *Élection et nomination au Conseil d'administration — fin de mandats*.

3.5 Élection à la vice-présidence à la trésorerie et renouvellement du mandat du responsable du dossier des régimes de retraite

Monsieur Pierre Laplante informe les membres qu'il est disposé à poursuivre son mandat intérimaire à la vice-présidence à la trésorerie : le congé de cotisation proposé pour 2022 de même que les modifications proposées aux *Statuts et règlements généraux* allègeront considérablement la tâche.

Monsieur Roland Côté informe les membres qu'il désire renouveler son mandat à titre de responsable du dossier des régimes de retraite.

3.6 Tableau des associations pour l'année 2020

Madame Anne Thibaudeau informe les membres que quelques associations lui ont fait parvenir les modifications à apporter au Tableau ; la date limite est le 8 octobre 2021. Elle note que les informations recueillies jusqu'à présent révèlent une augmentation des personnes retraitées, mais une diminution des membres. Monsieur Claude Bédard souligne qu'il s'agit d'un phénomène généralisé observé chez les associations de retraités du mouvement *Convergence* (hors Université du Québec).

Les membres échangent sur cet enjeu et sur la proposition qui pourra être faite aux associations affiliées lors de l'AGA du 29 octobre 2021, d'organiser un mini colloque d'une demi-journée sur la question lors de l'Assemblée générale 2022.

3.7 Tour de table des associations affiliées

Comme mentionné au point 3.1.1, on demandera aux intervenants de préciser l'état de la situation, dans leur association respective, sur trois points spécifiques : assurance-responsabilité des administrateurs, critères pour l'octroi de bourses ou de dons, transmission d'offres d'emploi aux membres de l'association.

3.8 Varia : *Convergence* et *ARUCC*

Monsieur Claude Bédard fera un court résumé de la réunion de *Convergence*, le regroupement des associations de retraités du milieu universitaire québécois, qui a eu lieu le 21 mai 2021 et de l'Assemblée générale annuelle de l'*ARUCC* (*Associations des retraités des universités et collèges du Canada*) qui s'est tenue virtuellement, le 15 avril 2021, dans le cadre du 200^{ième} anniversaire de l'Université McGill.

3. Varia

4.1 Site web

Madame Anne Thibaudeau informe les membres que certaines informations à l'onglet « *Les associations* » du site web de la FRUQ seront mises à jour.

4.2 Lettre d'appui de la FRUQ au projet de recherche du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)

Monsieur Claude Bédard explique les circonstances dans lesquelles il a procédé à la demande d'appui du CTREQ étant donné la date limite pour soumettre les projets au MEI soit le 20 septembre 2021. S'il est retenu, ce projet ne démarrera qu'au printemps 2022. Cet engagement de la part de la FRUQ requerra sa participation à deux ou trois réunions par année et ne générera aucune dépense pour la FRUQ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.